


## Principes de Mobilité en Catégorie Économique – Section Tourisme – Étudiants Incoming 2020-2021

Coordinatrice Départementale Erasmus	Anne-Marie Martin Lanero <a href="mailto:anne-marie.martinlanero@hech.be">anne-marie.martinlanero@hech.be</a> Ta coordinatrice est joignable par e-mail pour tout problème pédagogique avant, pendant ou même après ton séjour à la Haute Ecole Charlemagne. Veille à annoncer par e-mail le sujet dont tu veux t'entretenir avec elle ; elle te fixera un rendez-vous au bureau des relations internationales dans les plus brefs délais pendant ton séjour.
Date d'arrivée à la Haute Ecole Charlemagne	<b>La rentrée académique est fixée au 14/09.</b> Il est vivement conseillé d'arriver <b>une semaine avant la rentrée</b> pour participer à la semaine de français intensif, aux activités d'accueil des étudiants Erasmus à Liège et à la réunion de confection des contrats d'études et des horaires.
Présence aux activités d'enseignement présentiels	<b>La présence aux activités d'enseignement présentiels est obligatoire</b> au sein de la Haute École Charlemagne. Un certificat médical couvrant les journées d'absence est présenté dès la reprise des activités aux titulaires des cours pour lesquels le certificat médical justifie les éventuelles absences.
Calendrier académique	<b>Le respect rigoureux des dates</b> d'activités d'enseignement, de sessions d'évaluations et/ou d'examens en janvier, juin et août/septembre est <b>obligatoire</b> .
Les contenus des Unités d'enseignement des Blocs 1, 2 et 3, six quadrimestres, 180 ects	 <b>IMPORTANT</b> La grille de cours de Tourisme subit quelques modifications pour 19-20. Prendre connaissance de la grille de cours annexée. Elle est commentée pour un choix cohérent et correct des unités d'enseignement. Le lien <a href="http://progcours.hech.be/cocoon/programmes/E1TOUR01_C.html">http://progcours.hech.be/cocoon/programmes/E1TOUR01_C.html</a> ne sera actualisé que fin septembre et informe des modalités d'évaluation, des contenus des cours et de leur programmation... Les contenus des unités d'enseignement des Blocs 1, 2 et 3 de la section Tourisme de la Haute École Charlemagne, les modes d'évaluation, la programmation sur l'un des deux quadrimestres et les consignes pédagogiques afférentes sont disponibles sur le site de la Haute École Charlemagne à l'adresse <a href="http://www.hech.be">www.hech.be</a> , onglet Nos formations, Section Bac en Management du Tourisme, Programme des cours <a href="http://progcours.hech.be/cocoon/programmes/E1TOUR01_C.html">http://progcours.hech.be/cocoon/programmes/E1TOUR01_C.html</a>

Contrat d'études	<p>Il est <b>VIVEMENT RECOMMANDÉ</b> de ne choisir des cours que dans une seule année d'études (un seul bloc). Les horaires de cours ne sont pas prévus pour mélanger les niveaux d'études. Une intégration optimale dans un groupe classe est une aide précieuse pour la réussite d'un échange de type Erasmus.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>I. <b>Remise du contrat d'études 2019-2020 à Anne-Marie Martín Lanero</b> (<a href="mailto:anne-marie.martinlanero@hech.be">anne-marie.martinlanero@hech.be</a>) pour vérification et approbation : <b>deadline le 15/06/2019</b>.</li> <li>II. <b>Les deadlines</b> pour procéder à des modifications dans le contrat d'études sont : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 15/10 pour les cours du premier quadrimestre ;</li> <li>b. Le 15/02 pour les cours du second quadrimestre.</li> </ol> </li> <li>III. Toute modification dans le contrat d'études doit être communiquée par l'étudiant Incoming au coordinateur départemental de la Haute École Charlemagne <b>et</b> à son coordinateur d'université d'origine.</li> <li>IV. Les modifications apportées au contrat d'études sont signées par le coordinateur départemental de la Haute École Charlemagne <b>et</b> le coordinateur de l'Université d'origine.</li> <li>V. La condition essentielle pour rendre officielles les modifications apportées aux contrats d'études : ce contrat doit être envoyé par courriel (<a href="mailto:relinter@hech.be">relinter@hech.be</a>) signé par les deux parties dans les plus brefs délais qui suivent l'amendement.</li> </ol>
Programme de cours Haute école Charlemagne	Un niveau de <b>français B1 est obligatoire</b> pour suivre les activités des programmes de cours de de la Haute École Charlemagne.
Horaires de cours	<p>Les horaires individuels des étudiants Incoming sont confectionnés par chaque étudiant à la suite de la réunion pédagogique avec Anne-Marie Martin Lanero. Les horaires sont consultables dans la session « Invités » du lien suivant : <a href="http://hpl.hech.be:62080/hp/">http://hpl.hech.be:62080/hp/</a>.</p> <p>Anne-Marie Martin Lanero donnera accès à un fichier excel reprenant les coordonnées de chaque étudiant Incoming et les horaires possibles des cours de langues. Chaque étudiant doit confectionner son horaire individuel en respectant la planification des cours d'un même groupe classe par Bloc. Le fichier excel doit être envoyé complété à Anne-Marie Martin avant le jour de reprise des cours. L'étudiant prendra soin de vérifier chaque semaine sur Hyperplanning son horaire individuel (certains cours ou modules sont parfois programmés au cœur d'un semestre).</p> <p>L'étudiant Incoming est responsable de la mise à jour de son horaire individuel en <b>consultant quotidiennement les valves d'information de sa section, à côté du secrétariat des études de sa section. En effet, certains séminaires, conférences ou modules sont annoncés par cette voie.</b></p> <p>En cas de conflit d'horaire, l'étudiant prend rendez-vous par e-mail avec son coordinateur départemental.</p>
Sessions d'examens et relevés de notes	<p><b>1<sup>er</sup> BLOC : Une session d'examens est organisée en janvier pour les unités d'enseignement du 1<sup>er</sup> quadrimestre. En cas d'échec(s), l'étudiant Incoming a la possibilité de représenter les épreuves des deux quadrimestres en juin et en septembre.</b></p> <p><b>2<sup>e</sup> BLOC et 3<sup>e</sup> BLOC : Les examens cours du premier quadrimestre se déroulent en janvier. En cas d'échec(s), les épreuves du 1<sup>er</sup> quadrimestre pourront uniquement être représentées en septembre.</b></p> <p><b>Les examens doivent être présentés suivant les modalités et les dates prévues par la Haute École Charlemagne.</b></p> <p><b>Les relevés de notes sont confectionnés par Dominique Pairoux dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque session d'examens.</b></p>

Les Unités d'enseignement annuelles en section  
Tourisme

Cours de français langue étrangère

Voyages obligatoires liés à plusieurs unités  
d'enseignement

I. **Propédeutique, Séminaires et immersion professionnelle 1<sup>er</sup> bloc, Tourisme :**

Cet intitulé donne lieu à des journées d'activités variées souvent en extra-muros, principalement au second quadrimestre. Ce cours ne peut entrer que dans un contrat d'études annuel.

4 journées de séminaire de formation sont programmées à Aix-La-Chapelle, à Maastricht, à Gand et à Malmédy et ont un coût de 180 €.

II. « Français, langue et culture » est un cours de français-langue étrangère spécialement offert aux étudiants internationaux allophones. Il se compose de 6 ects au premier quadrimestre et de 4 ects au second quadrimestre. La semaine d'intégration et de français intensif est prévue du 4 au 11 septembre et fait partie intégrante de l'Unité d'enseignement « Français, langue et culture ».



**IMPORTANT** Les disciplines suivantes ne sont pas des cours de français langue étrangère. Il s'agit de cours de français, langue maternelle. Pour suivre les Unités d'enseignement suivantes COMPLETES, un niveau C1 de français est obligatoire :

- **Communication Touristique (français du tourisme): 1<sup>er</sup> Bloc** ce cours est destiné aux étudiants dont le français est la langue maternelle. Un niveau C1 de français est requis. Il est déconseillé aux étudiants allophones.  
**Communication Touristique (cours de français)**
- **Médiation du Patrimoine** (cours de français)
- **Français du Tourisme, 2<sup>e</sup> Bloc**, est déconseillé aux étudiants allophones.
- **Français-correspondance, rapports et communication, 3<sup>e</sup> Bloc**, est déconseillé aux étudiants allophones.


III. **Anglais, deuxième langue et troisième langue (italien, espagnol, néerlandais ou allemand) – 2<sup>e</sup> Bloc:** ces cours sont annuels. En cas de séjour d'un quadrimestre, le premier quadrimestre sera valorisé par **3 ects**. Les cours de langues étrangères du second quadrimestre ne peuvent figurer dans un contrat d'études d'un séjour Erasmus qui se tiendrait uniquement au quadrimestre 2.

IV. **« Propédeutique, séminaires et immersion professionnelle », 1<sup>er</sup> Bloc**, comporte des excursions à Malmédy, Gand, Maastricht, Aix-La-Chapelle, obligatoires pour valider l'unité d'enseignement. **Ces excursions ont un coût de 180€.**

V. **Projet, rencontres professionnelles et MICE, 2<sup>e</sup> Bloc**, comporte un séminaire à l'étranger.

Ce séjour coûte +- 350-400 € à charge de l'étudiant. Ce cours ne peut entrer que dans un contrat d'études annuel.

VI. **Production de services touristiques, 3<sup>e</sup> bloc, Tourisme**

	<p>Cet intitulé comporte un travail de groupe dès le mois de septembre et se termine en février par un Voyage et un Salon RDT.</p> <p>Le travail de groupe consiste, par groupes de dix étudiants, à élaborer un séjour pour un public cible imposé, qui diffère d'un groupe à l'autre. La remise écrite du travail doit prévoir la prise en charge du groupe cible dans toutes les étapes du séjour proposé, logement et moyens de déplacements inclus, en plus des aménagements précis de chaque journée. Un calcul de prix du séjour précis et rigoureux est proposé alors, pièces justificatives à la clé.</p> <p>Les étudiants partent dans la destination choisie dès la rentrée au quadrimestre 2 de février avec trois enseignants de façon à vérifier sur place tous les aspects pratiques que requiert le séjour de chacun des groupes.</p> <p>Le Salon RDT de février leur permet alors de présenter sous la forme d'un stand par groupe d'étudiants, le séjour du public cible imposé dans chaque groupe devant des professionnels du secteur.</p> <p><b><u>Ce séjour coûte +- 350-400 € à charge de l'étudiant.</u></b>  <b><u>Ce cours ne peut entrer que dans un contrat d'études annuel.</u></b></p>
COURS DE LANGUES ÉTRANGÈRES	<p><b>1<sup>er</sup> bloc</b> : les cours de langues étrangères de la section Tourisme, 1<sup>er</sup> bloc, sont proposés sur deux niveaux. Un niveau 1 de débutants complets, faux débutants. Un niveau 2 de locuteurs de niveaux intermédiaire ou avancé. Un test de langues oral est organisé le premier jour de cours de langues qui suit la rentrée.</p> <p><b>2<sup>e</sup> bloc</b> : Les cours de langues s'organisent sans niveau prédéfini. Les cours de langues de 2<sup>e</sup> Bloc sont annuels ; si l'étudiant Incoming ne séjourne qu'au quadrimestre 1, il ne pourra obtenir que <b>3 ects</b>. Il est impossible de choisir les cours de langues de 2<sup>e</sup> bloc pour un séjour au seul quadrimestre 2 (cours annuels).</p> <p><b>3<sup>e</sup> bloc</b> : Les cours de langues s'organisent sans niveau prédéfini.</p> <p>  <b>IMPORTANT</b> L'italien et l'allemand ne peuvent pas être choisis conjointement pour incompatibilité d'horaire. L'étudiant veillera à n'en choisir qu'une des deux.</p>
Unités d'enseignement au choix en 3 <sup>e</sup> Bloc	<p>L'étudiant Incoming veillera à choisir <b>une unité d'enseignement au choix</b> parmi les UE « Tour operating et agences de voyages » <b>ou</b> « Tourisme réceptif » ; parmi « Techniques d'encadrement de groupes » <b>ou</b> « Communication touristique ».</p>
Les stages du Bloc 2	<p>Les stages du bloc 2 (4 ects) –Activités d'intégration professionnelle – comptent 20 jours ouvrables d'activités au sein d'une entreprise touristique. Ces stages sont non rémunérés et font l'objet d'un contrat de prestations entre l'étudiant, la Haute École et l'entreprise.</p> <p>Ce stage fait l'objet d'un rapport par l'étudiant et d'un autre rapport par le maître de stage.</p> <p>Ce stage est évalué par le maître de stage suivant une grille d'évaluation fournie par la Haute École et le responsable des stages de la section Tourisme, Jean-Marc Boccacci.</p> <p>La gestion administrative des stages est assurée par Sarah François (<a href="mailto:sarah.francois@hech.be">sarah.francois@hech.be</a>).</p> <p>Le stage du bloc 2 se déroule pendant 4 semaines, de la dernière semaine de Mars à la troisième semaine d'Avril incluses.</p>
Les stages du Bloc 3	<p>Les stages du Bloc 3 (12 ects) comptent 55 jours ouvrables d'activités au sein d'une entreprise touristique.</p>

	<p>Ces stages sont non rémunérés et font l'objet d'un contrat de prestations entre l'étudiant, la Haute École et l'entreprise.</p> <p>Ce stage fait l'objet d'un rapport par l'étudiant et d'un autre rapport par le maître de stage.</p> <p>Ce stage est évalué par le maître de stage suivant une grille d'évaluation fournie par la Haute École et le responsable des stages de la section Tourisme, Jean-Marc Boccacci.</p> <p>La gestion administrative des stages est assurée par Sarah François (<a href="mailto:sarah.francois@hech.be">sarah.francois@hech.be</a>).</p> <p>Le stage du bloc 3 se déroule pendant 11 semaines, de la mi- Mars à la fin du mois de Mai.</p>
--	--

